



Nantes, le 4 avril 2024

Aux groupes des élues et élus du Conseil municipal de Nantes  
2, Rue de l'Hôtel de Ville  
44000 Nantes

A l'attention des groupes des élues et élus du Conseil municipal de Nantes

Objet : Adoption de la charte « Oui au breton »

Mesdames, Messieurs, élues et élus,

« Une langue qui se meurt est une part du patrimoine de l'humanité qui disparaît » : au nom de cette assertion, il faudrait sauver tous les parlers du monde, dont le breton.

Cela paraît louable, jusqu'au moment où l'on prend conscience des enjeux réels du combat régionaliste, car il ne s'agit pas seulement de culture ou de sentiment d'appartenance, mais de modèles politiques qui conduisent à des formes de séparatismes.

Votre groupe à l'assemblée municipale de Nantes a décidé de voter, le 8 décembre 2023, l'adoption de la charte " oui au breton" de niveau 2.

Notre association, libre, indépendante, formée de simples citoyens soucieux de l'intérêt général, attachés à la République, tient à vous apporter des éclairages différents de ce que vous racontent avec lyrisme des élus, militants autonomistes, qui interviennent dans votre assemblée municipale.

1) Vous n'êtes pas sans savoir qu'on ne parlait pas breton à Nantes. La population s'exprimait très majoritairement en gallo ou dans d'autres patois d'oïl, comme le paydret. Anne de Bretagne et sa cour parlaient latin. Ceci est parfaitement attesté par les historiens, tel que Thierry Piel de l'Université de Nantes.

D'ailleurs, sur le drapeau nationaliste « Gwenn ha du » qui flotte curieusement devant notre mairie, Nantes et son diocèse sont représentés par une des cinq bandes noires, c'est à dire un évêché où la langue était le gallo.

Il y a davantage d'habitants qui parlaient gallo dans l'ancienne province de Bretagne que d'habitants qui parlaient breton. En toute logique, s'il fallait sauver une langue, ce devrait donc être le gallo.

- Pourquoi, au nom du même principe de vouloir sauver une langue qui se meurt, le Conseil municipal de Nantes ne décide-t-il pas d'installer des plaques de rues bilingues « français gallo » ou « français paydret » ?
- Ne pensez-vous pas que ce néo breton, hégémonique dans son affichage, détruit lui-même des parts du patrimoine de l'humanité ?
- Ne pensez-vous pas qu'il y a là une forme de réécriture de l'histoire ?

2) Chantenay était surnommée au début du XXème siècle « terre d'immigrés bretons », ce qui est suffisamment explicite pour dire qu'ils venaient d'ailleurs. Si des bas-bretons venus à Nantes pour y travailler parlaient parfois leur breton maternel, rien ne justifie de déployer, à grand frais, des milliers de plaques bilingues français néo breton dans nos rues.

- A l'heure où les préoccupations des Nantais sont tout autres et où la dette de la France devient préoccupante, ne pensez-vous pas qu'il y aurait des dépenses plus judicieuses à faire ?

3) Cette charte n'est pas anodine financièrement : elle induit des dépenses importantes d'argent public : pour faire traduire, fabriquer, installer, maintenir des milliers de plaques de rues bilingues, pour former et recruter des agents territoriaux au néo breton, pour favoriser des crèches en néo breton, alors qu'il manque tant de places en crèches.

- Cet argent public ne pourrait-il pas avoir des usages plus avérés ? N'y a-t-il pas d'autres besoins plus urgents, plus prioritaires, à satisfaire ?

- Cet argent public ne sert-il pas en définitive à promouvoir le projet politique de quelques militants autonomistes pourtant ultra minoritaires dans l'électorat ?

4) Vous ne pouvez ignorer que le néo breton que vous décidez de soutenir est une construction du XXème siècle. Roparz Hemon (*collaborateur direct des nazis, présent à Berlin avant juin 1940 pour négocier l'indépendance de la Bretagne, agent de la Gestapo*) en est le principal instigateur. Il imposa son breton « surunifié » (*phase ultime de la construction du néo breton*) avec l'aide des occupants en 1941.

- Ne pensez-vous pas que les plaques de rues traduites dans cette novlangue, dont celles du Cours des cinquante otages, sont indécentes ? Pour vous, cela ne constitue-t-il pas une atteinte grave à la mémoire des martyrs nantais et une offense à la distinction de Compagnon de la Libération de notre ville ?

5) Comme le déplore Madame Françoise Morvan dans son ouvrage « Le culte des racines et l'Europe des régions », la langue et la culture bretonnes sont malheureusement instrumentalisées depuis longtemps à des fins politiques et séparatistes.

Nous ne pouvons pas imaginer que le Conseil municipal de Nantes, et votre groupe, n'ont pas connaissance de cette histoire de la construction du néo breton et de sa vocation à servir d'instrument de propagande idéologique et de conquête territoriale.

- Nul ne peut ignorer l'intention sous-jacente, le projet politique, véhiculé par le néo breton et ses défenseurs ? Avons-nous besoin de vous rappeler que le président de l'Office public de la langue bretonne (OPLB), député autonomiste qui se réclame de

nationalité bretonne, est aussi l'animateur principal des vellétés d'annexion de la Loire-Atlantique, en vue de former une entité différenciée, à terme séparée de la République française ?

- Ne craignez-vous pas, à travers votre vote, de soutenir la méthode des avancées à petits pas du mouvement autonomiste breton dont le but est de remplacer les États-nations par des Ethno-nations, c'est-à-dire la destruction de notre République et de ses lois ? Votre groupe partage-t-il ce projet politique ? Ne craignez-vous pas d'être complices, malgré vous, d'un processus de décomposition de notre pays, de notre République, comme le décrit si bien Benjamin Morel dans son ouvrage « La France en miettes ».

6) Par ailleurs, la charte impose de recruter des agents territoriaux, des ATSEM, des salariés d'associations, avec pour critère de sélection leur maîtrise du néo breton.

- Ne croyez-vous pas qu'il s'agit d'une forme de discrimination à l'embauche ? est-ce bien légal ?

7) Rappelons que le néo breton est extrêmement peu usité, et encore moins dans la vie quotidienne. C'est une langue confidentielle qui intéresse surtout les adeptes de la « cause » bretonne. Il y aurait 900 élèves inscrits en cours de breton, au regard des 700 000 que compte l'académie de Nantes. En Loire-Atlantique, cela représente moins 0.5% des scolarisés en écoles primaires et collèges. Combien d'entre eux deviennent réellement locuteurs en breton ? pendant combien de temps ?

- Pensez-vous que cela justifie des dépenses d'argent public pour former des agents publics à cette langue ?

Nous comptons sur vous, Mesdames, Messieurs, élues et élus, pour défendre l'unité de notre ville, celle de notre pays, la France, et pour veiller à ce que l'utilisation de l'argent public, de tous les citoyens, soit respectueuse des valeurs de la République et non détournée au bénéfice de certaines causes partisanses et séparatistes.

Dans cette attente, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Le conseil d'administration de l'Association pour la  
Valorisation et le Soutien de la région des Pays de la Loire

AVSPL

Courriel : [avspl303@gmail.com](mailto:avspl303@gmail.com)

Site internet : <https://avspl303.fr>

Nos références : <https://avspl303.fr/references/>